

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 273

présenté par

M. Collard, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, Mme Le Pen et M. Pajot

ARTICLE 7**ÉTAT D**

« Prêts à des États étrangers »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	-269 100 000	0	0	0
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	0	0	0	0
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	0	0	0
Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0	0	0
TOTAUX	-269 100 000	0	0	0
SOLDE	-269 100 000		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France connaît actuellement une situation budgétaire très tendue .

Il n'est donc pas de la prime utilité de mobiliser 269 100 000 euros pour préfinancer le métro d'Abidjan .